

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Maîtres Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI de CARAFFA, notaires
associés à BASTIA (20200), 1, rue Luigi Giafferi
Tél :04.95.31.25.10 mail : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr**

Commune de CASABIANCA (20237)

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, notaire associé à BASTIA (20200), 1 Rue Luigi Giafferi, le 29 Octobre 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, aux termes duquel il a été déclaré que :

-M. Dominique Charles Christophe **LUIGGI**, retraité demeurant à TOULON (83200) Les Noisetiers, bâtiment A, 87 chemin de Rigoumel. Né à TOULON (Var) le 05 Mai 1957.Epoux de Madame DENNIEL Yveline.

- M. Olivier Jean Philippe **LUIGGI**, Invalide demeurant à TOULON (83000) 262 avenue François Cuzin.Né à TOULON (Var) le 06 février 1960.Divorcé de Madame Laurence Monique MARRONE.

-M. Gilles François Xavier **LUIGGI**, médecin, demeurant à LA VALETTE DU VAR (83160) 22, allée des Arbousiers.Né à TOULON (Var) le 9 novembre 1962. Epoux de Madame Sandrine Simone Françoise LICHAIRE

ONT possédé et entretenu, à titre de propriétaire, de manière continue, non interrompue, non équivoque, trentenaire, paisible, les biens ci-après désignés, joignant leur possession à celle de :

- M. Jacques Toussaint **LUIGGI** sans profession demeurant à MONACO (Monaco) 21, rue Princesse Caroline, « Le Petrel ».Né à MONACO, le 14 avril 1902.
Veuf en 1ères noces de Madame Anne Félicité Laétizia DE CASABIANCA.Epoux en 2èmes noces de Madame Raymonde Mathilde Eugénie VALLEE. Décédé à MONACO le 20 août 1983.

Et de :

-M Fabien Pierre Jean François Alexis **LUIGGI**, Dentiste, et de son épouse Mme Anne Marie Elise Françoise KERKOVE demeurant à TOULON (Var) 44, avenue François Cuzin.Nés savoir l'époux à MONACO, le 26 février 1929 et l'épouse à BREMES LES ARDRES (Pas de Calais) le 13 Mai 1929. Décédés l'époux à MARSEILLE (13000) le 12 octobre 1988 et l'épouse à TOULON (83000) le 10 Mai 2014.

Désignation des Biens :

A CASABIANCA (Haute Corse) 20237

Les parcelles de terre figurant au cadastre rénové

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
A	90	Fontanella	00ha 08a 60ca
A	405 (Ex A-56)	Canaletta	23ca
A	410 (Ex A-284)	Malerso	26a 65ca
A	412 (Ex A-292)	Malerso	17a 75ca
A	460 (Ex A-60)	Canaletta	79a 78ca
A	471 (Ex A-40)	Saint Antoine	04a 73ca
B	132	Pergole	51a 40ca
B	324	Saracino BND d'une superficie totale de 84a 15ca	21a 03ca
C	147	Padula	06a 25ca
C	166	Cilaccia BND d'une superficie totale de 40ca	13ca
C	395	Orsinaccia	04a 90ca
C	442	Piano	03a 65ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Maître Thomas LEANDRI